

Paris, le 9 mars 2022

Cinq présidents de la filière du bâtiment saluent le plan antichute mais regrettent de ne pas avoir été concertés

Les organisations professionnelles des fabricants, distributeurs et entreprises du bâtiment (AFISB, CAPEB, FDME-FNAS, FFIE, IGNES) réagissent suite à l'annonce du plan antichute du gouvernement.

Véritable problème sanitaire et économique majeur, la chute est la première cause de mortalité chez les personnes de plus de 65 ans. Chaque année, 2 millions de personnes âgées de plus de 65 ans sont victimes de chutes accidentelles, entraînant plus de 130 000 hospitalisations et 10 000 décès.

C'est la raison pour laquelle, nous tenons tout d'abord à saluer la volonté du gouvernement de prendre les devants et d'exposer un plan d'action national pour lutter contre les chutes des personnes âgées en se fixant pour objectif une réduction de 20% d'ici 2024.

Toutefois, en tant que professionnels du bâtiment, nous déplorons vivement de ne pas avoir été consultés et ce bien en amont de la sortie de cette campagne. Nous sommes intimement convaincus que c'est grâce à un travail en totale synergie entre les acteurs des secteurs du bâtiment et du médico-social que le gouvernement pourra espérer atteindre ses objectifs chiffrés et, plus largement, réussir une réelle adaptation du logement des seniors.

Nos entreprises qualifiées sont quotidiennement au contact de ce public fragile et elles sont légitimes à proposer des solutions qui permettent de prévenir les chutes, les détecter et également de capter les temps d'inactivité, signes avant-coureurs de l'avancée de la perte d'autonomie.

Nous tenons à rappeler qu'il existe un vrai savoir-faire français porté par des entreprises françaises aux compétences éprouvées, souvent valorisé et salué par le ministère de l'économie. Par ailleurs, bien que toutes ces solutions paraissent parfois simples, elles nécessitent l'intervention de professionnels qualifiés en termes de prescription et d'installation, pour qu'elles assurent pleinement leur rôle avec un gage de pérennité, de sécurité et de maintenance dans le temps.

Nous constatons aussi que le plan antichute, porté par le ministère de la Santé, renseigne uniquement sur les possibilités de financement proposées par la sécurité sociale ou des aides locales. Pourquoi ne pas être allé au bout de cette démarche d'information, en offrant une vision globale des aides publiques existantes et notamment le crédit d'impôt autonomie ?

Par ailleurs, indiquer un ordre d'idée du coût de solutions est intéressant dans la mesure où celui-ci a vocation à délivrer une information réaliste quant aux coûts réels (produits et installation). De plus, il aurait été tout aussi essentiel d'accompagner cette information d'un message de vigilance sur la qualité et la mise en œuvre des solutions choisies, ainsi que de tenir compte des enjeux de souveraineté économique. En effet, ces solutions doivent être capables de tenir leur promesse et d'assurer leur rôle préventif ou d'alerte le moment venu, et ce sur la durée.

A titre d'exemple, quelle sera la pérennité de fonctionnement du « *chemin lumineux à 25 €* » ? Quel sera son impact environnemental ou son éventuelle dangerosité électrique ? Et combien de temps faudra-t-il avant que ce type de système ne se détache du mur pour devenir lui-même l'objet d'une chute ? Qu'en serait-il également d'une barre d'appui dont le système de fixation serait défectueux ?

Nous regrettons l'absence dans ce plan de solutions telles que les capteurs de chute ou d'inactivité qui peuvent fonctionner indépendamment de la téléassistance, alors même qu'elles avaient d'ailleurs été mentionnées par le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran à l'occasion de la clôture du Ségur de la Santé de juillet 2020. Et bien que nous saluons l'attention portée sur les dispositifs de téléassistance, nous sommes surpris de voir une marque citée dans le dossier de presse.

Nous nous étonnons également de l'absence dans ce plan, de solutions plus globales pour l'adaptation de la salle de bains et des sanitaires, comme l'installation de toilettes suspendues ou d'un espace douche sécurisé et adapté en remplacement des baignoires.

Aussi nous regrettons qu'en l'état, ce plan antichute, qui partait certes d'une bonne intention, n'ait finalement été perçu que sous un angle social.

Nous espérons que les futurs travaux autour du dispositif MaPrimeAdapt' soient bien le fruit d'un travail collaboratif associant l'ensemble des parties prenantes des secteurs de la santé et du bâtiment, capables d'apporter leur expertise respective, y compris sur le plan environnemental et économique, pour garantir l'atteinte d'un parc de logements adaptés aux personnes âgées et favoriser de manière effective le bien vieillir à domicile.

Yves Daniélou, Président AFISB

Association Française des Industries de la Salle de Bains

Jean-Christophe Repon, Président CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

José Prétot, Président FDME-FNAS

Fédération des Distributeurs de Matériel Electrique

Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires, Chauffage, Climatisation et Canalisations

Emmanuel Gravier, Président FFIE

Fédération Française des Intégrateurs Electriciens

Benoît Coquart, Président IGNES

Industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment